

Vous vous rappelez le rapport Nault, ce groupe de travail partisan, composé uniquement de députés libéraux et d'un sénateur libéral, alors que les partis d'opposition, soit le Bloc québécois et le Parti réformiste, élus démocratiquement, en ont été exclus. Cela s'inscrit dans ce que nous considérons comme totalement inadmissible, et nous proposerons des amendements à l'article 16.

Pour terminer, un troisième point où nous devons obtenir des éclaircissements concerne l'avenir de filiales actuellement propriétés du CN, que l'on parle de l'atelier de locomotives AMF à Montréal ou de l'usine Can-Car. Nous devons également être rassurés quant à l'avenir de ces filiales dans un CN privatisé.

Cela étant dit, le meilleur est à venir, mardi et mercredi, devant le Comité des transports.

[Traduction]

**M. Garry Breitreuz (Yorkton—Melville, Réf.):** Monsieur le Président, je suis heureux d'être l'un des premiers à participer au débat sur le projet de loi C-89, qui a pour objet de privatiser les actifs ferroviaires du CN, y compris les voies, le matériel roulant, les installations, etc.

Malheureusement, le projet de loi exclut une grande partie des actifs du CN, comme les biens immobiliers non ferroviaires, qui sont probablement ceux qui ont le plus de valeur. Les réformistes voudraient qu'on vende ces actifs avant de procéder à la privatisation, pour réduire la dette du CN.

Mon collègue a décrit un certain nombre de lacunes du projet de loi, lacunes qu'on doit corriger. Il s'agit notamment d'interdire au gouvernement d'annuler arbitrairement les dettes du CN en partie ou en totalité avant la privatisation, de dispenser le CN de l'obligation de maintenir son siège social à Montréal et de respecter la politique sur le bilinguisme officiel, et de cesser de limiter à 15 p. 100 la participation d'une personne donnée.

• (1245)

Je veux profiter du temps à ma disposition aujourd'hui non pas pour signaler les lacunes évidentes de ce projet de loi, mais pour parler de la privatisation en général et soumettre un certain nombre d'idées que le gouvernement devrait examiner avant qu'on renvoie ce projet de loi au comité.

La privatisation du CN est une bonne chose, mais le gouvernement a l'occasion d'en faire une excellente affaire. J'invite le gouvernement à se servir de cette première tentative de privatisation comme banc d'essai pour la privatisation de toutes les sociétés d'État.

En 1987, Madsen Pirie, président de l'Institut Adam Smith, de Londres, un expert de renommée mondiale en matière de privatisation, a prononcé un discours à l'occasion d'un symposium canadien sur la privatisation, que l'Institut Fraser avait organisé. Voici ce qu'il avait à dire au sujet des principes directeurs de la privatisation d'une société d'État:

### *Initiatives ministérielles*

Lorsque le gouvernement se lance dans une activité comme une privatisation, il s'adresse à plusieurs auditoires, notamment aux administrateurs des sociétés d'État, aux employés de ces dernières, aux membres du grand public qui sont des clients des sociétés d'État ou des contribuables qui paient, de ce fait, des subventions pour épouger les pertes de ces entreprises, aux investisseurs éventuels qui pourraient acheter des actions dans ces sociétés, aux milieux financiers et d'affaires qui s'intéressent à leur rendement et, enfin, aux commentateurs des médias qui observent le processus, donnent leur opinion sur les résultats et décident si c'est un succès ou un échec. Toute privatisation touche tous ces gens, et il faut alors agir de façon à obtenir le maximum d'appuis de ces différents groupes.

Lorsqu'on examine le projet de loi C-89, on doit voir dans quelle mesure il répond aux attentes des groupes intéressés dont M. Pirie a parlé, c'est-à-dire tous les groupes touchés par la privatisation, à partir des gestionnaires jusqu'aux investisseurs en passant par les employés, les clients et les contribuables. S'il ne répond pas à tous les besoins de ces groupes, il faudra alors apporter des modifications.

M. Pirie a également établi trois principes fondamentaux en matière de privatisation. Tout d'abord, ne jamais annuler un avantage. Si les gens tirent un avantage particulier d'une activité publique d'une société d'État, on ne doit jamais le supprimer, aussi injuste soit-il.

Ensuite, se gagner l'amitié de ses ennemis. Il faut voir s'il y a des gens qui risquent de sortir perdants du processus de privatisation et élaborer alors la politique de façon à ce qu'ils en sortent plutôt gagnants.

Enfin, désarmer l'opposition. Il s'agit de prévoir toutes les objections possibles à la privatisation et d'élaborer une politique qui soit de nature à réfuter d'avance chacune de ces objections. Le gouvernement devrait vérifier s'il a appliqué ces trois principes de M. Pirie au moment de préparer la privatisation du CN et si le projet de loi C-89 contient les mesures législatives voulues.

À la suite de ces audiences et à la lumière des principes précités, j'en conclus que, dans tout projet de privatisation, il faut dresser une liste des groupes qui sont directement intéressés dans la vente du CN et leur offrir en premier la possibilité d'acheter des actions de la société. Les employés du CN doivent recevoir la plus haute priorité. Viennent ensuite les clients du CN et, enfin, les contribuables canadiens ainsi que les investisseurs.

J'aimerais soumettre de nouvelles propositions au gouvernement avant que le projet de loi C-89 ne devienne loi. Pourquoi ne pas réunir tous les objectifs du gouvernement en un seul?

Ainsi, le gouvernement accorde aux propriétaires de terres de l'Ouest un montant forfaitaire pour compenser l'abolition de la subvention versée au titre de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, communément appelée «le tarif du Nid-de-Corbeau». Ne pourrait-on pas offrir aux agriculteurs de l'Ouest la possibilité de toucher l'équivalent du montant compensatoire du Nid-de-Corbeau sous forme d'actions et non pas en espèces? Les agriculteurs seraient alors être directement intéressés aux résultats économiques du CN. S'il s'y prenait comme il faut, le gouvernement pourrait du même coup balayer l'objection à l'abolition du tarif du Nid-du-Corbeau et à la privatisation du CN. Je propose au gouvernement d'examiner cette option afin d'atténuer une partie des effets négatifs des deux programmes.